

Protection des captages d'eau potable en Loire-Bretagne (2017)

CORRÈZE (19)

Les chiffres clés du département

Nombre de captages : 41

Nombre de PPC avec DUP : 29

Nombre d'AAC prioritaires : 0

Nombre d'AAC avec programme d'actions : 0

Répart. eaux souterraines-superficielles : 98%-2%

Repères nationaux : Au niveau national, en 2017, 76 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 84 % des débits des captages d'eau potable.

→ LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE CAPTAGES (PPC)

La proportion du territoire de la Corrèze sur le bassin Loire-Bretagne ne permet pas aux données présentées d'être représentatives de la situation du département. Sur le territoire concerné, 87 % des débits sont protégés. Le choix d'abandon de certains captages a été fait avant de débiter la procédure de protection. Les captages restant à protéger sont des captages ruraux.

Repères bassin Loire-Bretagne : Sur le bassin Loire-Bretagne, en 2017, 85 % des captages d'eau destinée à la consommation humaine bénéficiaient d'un périmètre de protection défini par un arrêté de DUP, ce qui représente 93% des débits des captages d'eau potable.

<p>Nombre de captages : 41</p> <p>Niveau de protection</p>	Nombre de périmètres de protection de captages avec arrêté de DUP : 29	Arrêtés postérieurs à 2000 : 28 Arrêtés pris entre 1980 et 2000 : 1 Arrêtés antérieurs à 1980 : 0
	Procédures de protection de captages au stade de l'avis hydrogéologique : 3	Avis hydrogéologiques postérieurs à 2012 : 0 Avis hydrogéologiques réalisés entre 2008 et 2012 : 0 Avis hydrogéologiques antérieurs à 2008 : 3
	Procédures de protection de captages non initiées : 9	
	Nombre de captages destinés à l'abandon (qqsoit l'état d'avancement de la procédure) : 12	
	Sources : ARS - Données 2017	

→ LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES PRIORITAIRES (AAC)

Le département n'a pas d'AAC dans le bassin Loire-Bretagne.

Repères bassin Loire-Bretagne : 210 AAC, 100 programmes d'actions définis, soit 48 % dont 90 mis en œuvre.

Repères nationaux : Par ailleurs, 1115 aires d'alimentation de captages prioritaires avaient été identifiées avec des problématiques de pollutions diffuses (nitrates, pesticides) dans les Sdage ; en 2017, 43 % d'entre elles ont un programme d'actions effectif.

<p>Nombre d'aires d'alimentation de captages : 0</p> <p>Niveau de protection</p>	Programme d'actions défini : 0	Programme d'actions mis en œuvre : 0 Programme d'actions suspendu : 0
	Démarche(s) en cours : 0	devant aboutir en 2018 : 0 au stade de l'étude : 0 peu avancée(s) : 0
	Démarche(s) non démarrée(s) : 0	
	Sources : DDT, DREAL et agence de l'eau - Données 2017	

→ LES CAPTAGES ABANDONNÉS (2007-2017)

La proportion du territoire de la Corrèze sur le bassin Loire-Bretagne ne permet pas aux données présentées d'être représentatives de la situation du département. Sur le territoire concerné 3 captages ont été abandonnés ces 10 dernières années pour permettre des restructurations de l'alimentation en eau des populations.

Nombre de captages abandonnés : 3	Cause : qualité	0	Pollution diffuse	0
			Arsenic	0
			Autres	0
	Cause : débit	0	Sources : ARS - Données 2017	
	Cause : administratif	0		
Cause : technique	3			